

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE AUGMENTATION DES TARIFS

AVIS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) a fait une demande auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) pour ce qui suit:

- 1) Une ordonnance approuvant une augmentation moyenne des tarifs de deux et demi pour cent (2,5 %) en fonction des exigences en revenus d'Énergie NB de 1 740,4 millions de dollars et d'une augmentation tarifaire par catégorie d'abonnés comme suit:

a) Résidentielle	2,90 pour cent
b) Usage général I	1,70 pour cent
c) Usage général II	1,70 pour cent
d) Usage industriel petite puissance	1,70 pour cent
e) Usage industriel grande puissance	2,50 pour cent
f) Ventes en gros	2,50 pour cent
g) Réverbères et services non mesurés	2,50 pour cent
h) Chauffe-eau	2,50 pour cent
- 2) Une ordonnance approuvant le calendrier des tarifs pour l'exercice 2019-2020 qui reflète une augmentation moyenne de deux et demi pour cent (2,5 %) et des augmentations tarifaires différentielles de toutes les catégories tarifaires, en vigueur le 1^{er} avril 2019;

- 3) Une ordonnance approuvant la création d'un compte de report réglementaire pour certaines dépenses liées à la gestion de la demande;
- 4) Des directives en ce qui concerne le calendrier de l'audience de cette demande, notamment les questions préjudicielles ou de procédure; et
- 5) Des ordonnances et/ou des directives à l'égard des autres affaires que la Commission estime indiquées.

La demande et les preuves à l'appui sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 430

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience au Delta Brunswick, 39 King St, Saint John (Nouveau-Brunswick), le mercredi 6 février 2019 à compter de 9 h 30. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations au sujet de la procédure à suivre, y compris la procédure pour adresser les demandes de traitement confidentiel par la demanderesse et de toute autre question pertinente.

Une copie de l'ébauche de l'horaire de l'audience et de dépôt d'Énergie NB est disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca.

Pour y participer, veuillez vous inscrire auprès de la Commission au plus tard le vendredi 1^{er} février 2019 à l'adresse general@cespnb.ca ou en composant le 1-866-766-2782. Les participants doivent indiquer leurs coordonnées, leur langue de préférence et la nature de leur participation. Veuillez faire référence à l'instance N° 430 dans votre correspondance.

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C. P. 5001

Bureau 1400, 15, Market Square

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Téléphone : 506-658-2504

Sans Frais : 1-866-766-2782

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : general@cespnb.ca

Site Web : www.cespnb.ca